



IUT Nantes
Pôle Sciences et technologie

Nantes Université



LIVRET D'ACCUEIL

2024 - 2025

SOMMAIRE

Annuaire.....	3
Chefs des départements de l'IUT.....	4
Guichet unique.....	5
Inscription à l'IUT de Nantes.....	6
Les webservices de Nantes Université.....	7
Informations générales.....	9
Parrainage étudiant et accompagnement dans la vie étudiante.....	10
Vous voulez être parrainé à la rentrée ?.....	10
<i>Autour du monde</i> - Erasmus Student Network (ESN).....	10
Cours de français langues étrangères.....	10
Activités sportives.....	11
Transport.....	11
Logement.....	13
Pour les étudiants hors programme d'échange.....	13
Pour les étudiants en programme d'échange.....	14
Ouverture d'un compte bancaire.....	15
Démarches santé et sécurité sociale	16
Vous êtes un étudiant de nationalité Européenne.....	16
Vous êtes un étudiant de nationalité hors Union Européenne.....	16
Vous êtes un étudiant québécois.....	16
Zoom sur le remboursement de vos frais de santé.....	17
Le service santé et le service social de l'Université de Nantes.....	18
À savoir avant de trouver un job	20
Où trouver un job ?.....	20
Numéros utiles.....	21

ANNUAIRE

Guichet Unique

Maison des échanges internationaux et de la Francophonie (MEIF)

15 Chaussée de la Madeleine à Nantes

Trams 2 ou 3, arrêt Hôtel-Dieu

guichet.unique@univ-nantes.fr

02 53 46 21 62

Service des Relations Internationales IUT de Nantes

Campus de la Fleuriaye

relations-internationales.iutna@univ-nantes.fr

02 28 49 21 97

Scolarité IUT de Nantes (campus de la Fleuriaye)

scolarite.iutna@univ-nantes.fr

02 72 64 22 36

Institut de Français Langue Etrangère (i-FLE)

Service Universitaire des Langues

Bâtiment Tertre n°3, 3ème étage

Chemin de la Censive du Tertre à Nantes

Tél. 02 53 48 77 01

sul-fle@univ-nantes.fr

<https://i-fle.univ-nantes.fr>

Service Santé des étudiants (SUMPPS)

110 Bd Michelet à Nantes

02 40 37 10 50 et 10 69

accueil.sumpps@univ-nantes.fr ou accueil.sse.nantes@univ-nantes.fr

CHEFS DES DÉPARTEMENTS DE L'IUT

Campus du centre-ville (Joffre)

 **GEA** - Gestion des Entreprises et des Administrations
Cheffe de Département : Nathalie Le GALLO
Bureau E2/07 - nathalie.legallo@univ-nantes.fr

 **INFO** - Informatique
Chef de département : Arnaud LANOIX
Bureau E1/03 - arnaud@lanoix@univ-nantes.fr

Campus de Carquefou (La Fleuriaye)

 **GEII** - Génie Électrique et Informatique Industrielle
Chef de Département : Bruno FEUVRIE
Bureau K1/29 - bruno.feuvrie@univ-nantes.fr

 **GMP** - Génie Mécanique et Productique
Chef de Département : Olivier CARDIN
Bureau D1/29 - olivier.cardin@univ-nantes.fr

 **MT2E** - Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques
Chef de département : Dominique EVROT
dominique.evrot@univ-nantes.fr

 **QLIO** - Qualité, Logistique Industrielle et Organisation
Chef de département : Laurent JACOB
Bureau B1/18 - laurent.jacob@univ-nantes.fr

 **SGM** - Science et Génie des Matériaux
Chef du département : François BASTIANELLI
francois.bastianelli@univ-nantes.fr

Campus de Châteaubriant

 **GACO** - Gestion Administrative et Commerciale des Organisations
Chef de département : Rodolphe DALLE
rodolphe.dalle@univ-nantes.fr

GUICHET UNIQUE

Le **Guichet Unique** accueille les étudiants internationaux à deux périodes distinctes, **en septembre et en janvier**, à la [Maison des Echanges Internationaux et de la Francophonie à Nantes.](#)

Les tuteurs, les étudiants et le personnel de la Direction Europe et International (DEI) y accueillent **tous les étudiants internationaux** venus réaliser une mobilité ou s'inscrire à Nantes Université.

C'est donc le point d'entrée pour les étudiants internationaux qui arrivent à l'IUT de Nantes. Ils doivent donc **obligatoirement** se rendre, dès leur arrivée, au **Guichet Unique** :

Lien direct : <https://www.univ-nantes.fr/etudier-se-former/incoming-students-venir-etudier-a-nantes/guichet-unique-accueil-des-etudiants-internationaux>

Ou QR code à scanner :



Nantes Université est partenaire de plusieurs institutions et organismes, plusieurs tiennent **une permanence au Guichet Unique afin de faciliter toutes les démarches des étudiants sur place :**

- le CROUS (*Centre régional des œuvres universitaires et scolaires*)
- l'assistante sociale du Service universitaire de médecine préventive et de protection de la santé de l'université (Sumpps)
- un point d'information «aides au logement» (*Caisse d'Allocations Familiales, Studapart*)
- un point d'information «transports publics» (SNCF et TAN)
- l'Association ESN Nantes - *Autour du Monde*, des étudiants internationaux de Nantes

INSCRIPTION À L'IUT DE NANTES

Avant l'inscription à l'IUT de Nantes, l'étudiant doit payer la CVEC sur le site <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

Qu'est-ce-que la CVEC ?

Chaque étudiant inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquiescement de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), par paiement (<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>).

Si l'étudiant n'a pas de compte sur le site, il faut le créer pour pouvoir payer la CVEC. A titre indicatif, son montant était de 103€ pour 2024.

Après être passés au Guichet Unique et après avoir réglé la CVEC, les étudiants internationaux, doivent prendre rendez-vous avec le service des Relations Internationales de l'IUT de Nantes (relations-internationales.iutna@univ-nantes.fr) et s'y rendre avec leur dossier d'inscription complet (bureau A1/24 - campus de la Fleuriaye).

Documents à mettre dans le dossier d'inscription :

- Fiche d'inscription signée et complétée au Guichet Unique
- Une photographie récente (moins de 2 mois), au format carte d'identité + une autorisation d'utilisation de la photographie.
- L'attestation d'acquiescement de la CVEC (contribution de vie étudiante et campus). A télécharger sur le site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- Une copie de la carte d'identité, passeport ou du titre de séjour en cours de validité
- La photocopie du relevé de notes du baccalauréat.
- Les frais de scolarité sont à payer par l'étudiant, **uniquement par carte bancaire**. A titre indicatif, en 2024, pour une inscription en BUT, les frais s'élevaient à 175€.

 Si l'étudiant ne possède pas de carte bancaire et qu'il ne peut donc payer qu'en espèce, il doit se rendre au préalable au Bureau de l'agence comptable, à la Présidence de Nantes Université (1 quai de Tourville, 44035 Nantes). **AUCUN argent liquide ne sera accepté à l'IUT !**

Attention, l'étudiant ne doit pas oublier de prendre RDV avec le chef du département d'inscription !

LES WEBSERVICES DE NANTES UNIVERSI-

Nantes Université met à la disposition des étudiants internationaux de nombreux webservices sur son intranet : <https://intraetu.univ-nantes.fr/>



Emplois du temps

En tant qu'étudiant, votre emploi du temps n'est pas fixe et sera différent d'une semaine à une autre, c'est pourquoi il est essentiel de régulièrement le consulter !

Pour cela, rendez-vous sur votre intranet dans la rubrique "Vos webservices" puis dans la sous-catégorie "Emploi du temps, cours, pédagogie". Ensuite, il vous suffit de cliquer sur "Emplois du temps" puis de choisir votre composante : « IUT de Nantes ». Vous pouvez alors sélectionner votre groupe (par exemple "GEI2 TDA") afin de visualiser votre emploi du temps.



Webmail

En tant que nouveaux étudiants à l'université, vous allez très vite vous rendre compte qu'il est indispensable d'utiliser le Webmail. En effet, vous recevrez chaque semaine des e-mails concernant toutes sortes de sujets, allant d'un cours annulé ou déplacé, à l'agenda des activités de la semaine sur le campus.

Consultez quotidiennement cette messagerie académique de l'IUT car seule cette adresse e-mail est utilisée par l'administration et l'équipe pédagogique!



Madoc

La plateforme pédagogique Madoc permet à tout enseignant de mettre à disposition des étudiants ses contenus de cours et documents multimédias en ligne.

Vous disposez d'un accès à cet espace de cours en ligne via les Webservices de Nantes Université ou en tapant l'adresse suivante : madoc.univ-nantes.fr



Forum

Pour accéder au Forum, rien de plus simple ! Rendez-vous sur votre intranet dans la rubrique "Vos webservices" puis dans la sous-catégorie "Communiquer".

Une fois que vous avez cliqué sur "Forum", une multitude de discussions s'offrent à vous auxquelles vous pouvez participer.

Vous pouvez aussi cliquer sur "Catégories" pour sélectionner directement le sujet qui vous intéresse, par exemple : *"Petites annonces – à vendre"*, *"Infos scolarité"* ou bien *"Actualités, événements, sorties sur Nantes"*.

LES WEBSERVICES DE NANTES UNIVERSI-



U-Sport

Souscrivez au Pass'Sport – Consultez au préalable toutes les infos sur les activités sportives et le mode d'emploi pour l'inscription aux activités sportives du SUAPS.



Certifications et formations en langues étrangères

En cliquant sur cette icône, vous pourrez vous inscrire aux certifications en langues (TOEIC, DELF, DALF, TCF ...) et aux cours de langues étrangères proposés par l'Institut de Français Langues Etrangères (i-FLE). Pour avoir plus d'informations concernant les cours du soir de Français Langues Etrangères allez sur le site : <https://i-fle.univ-nantes.fr/fr/les-formations>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Carte Pass sup'

À la suite de votre inscription, une carte Pass sup' étudiant vous sera délivrée. Cette carte vous servira dans tous les aspects de votre vie étudiante (restauration, bibliothèque, sport), elle est à conserver précieusement. <https://www.univ-nantes.fr/formation/scolarite-inscriptions/la-carte-etudiante-pass-sup>

Service Izly

Pour payer des repas dans les Restos U, vous devez activer votre porte-monnaie en ligne (IZLY) en suivant les instructions indiquées dans l'e-mail reçu sur votre messagerie (prenom.nom@etu.univ-nantes.fr), en provenance du service IZLY. Cet e-mail vous indique vos login et mot de passe qui vous permettent d'accéder au porte-monnaie à partir du site : <https://mon-espace.izly.fr/Home/Logon?ReturnUrl=%2f>

Présence en cours

 Votre présence en cours est obligatoire, toute absence doit être justifiée dans les 48 heures !

PARRAINAGE ÉTUDIANT ET ACCOMPAGNEMENT DANS LA VIE ÉTUDIANTE

Vous voulez être parrainé à la rentrée ?

Le service universitaire des langues vous met en relation avec un.e étudiant.e local.e. Le dispositif Univ Buddy permet de développer l'échange et l'entraide entre étudiant.e.s, la découverte d'une autre culture, pour faciliter votre intégration !

Inscription en septembre sur <https://i-fle.univ-nantes.fr/fr/univ-buddy>

Contact : univ-buddy@univ-nantes.fr

AUTOUR DU MONDE – ERASMUS STUDENT NETWORK (ESN)

L'association « Autour du Monde – ESN » vous propose de nombreuses activités et des rencontres tout au long de votre séjour à Nantes (visite guidées, cafés polyglottes, soirées...) Elle vous accompagne ainsi dans votre installation et intégration sur votre campus et dans la ville.

Permanences au Pôle étudiant (campus Tertre).

Site web: <https://www.studyinfrance.org/erasmus-in-france/esn-nantes/>

Téléchargez le "Survival guide" : <https://www.studyinfrance.org/wp-content/uploads/2021/06/Survival-guide.pdf>

COURS DE FRANÇAIS LANGUES ÉTRAN-

Le service universitaire des langues vous propose des cours de français à tous les niveaux. Les apprenants ont la possibilité de choisir parmi des modules en fonction de leur niveau et de leurs besoins. Tout public du niveau débutant à avancé : <https://i-fle.univ-nantes.fr/fr/les-formations>

ACTIVITÉS SPORTIVES

Envie de démarrer le basket, l'escalade, le hip hop, le jujitsu Brésilien, ou essayer le yoga ?

Un large éventail d'activités sportives vous est proposé au sein de l'université. La liste complète est consultable sur univ-nantes.fr/sport

Souscrivez au Pass'Sport qui donne la possibilité aux étudiants inscrits à Nantes Université de participer à la fois à toutes les pratiques sportives personnelles proposées par le SUAPS et aux compétitions sportives universitaires proposées par la NSU (Nantes Sport Université), sur simple demande et sans surcoût, du niveau local au niveau international.

Toute l'info sur le sport à l'université et accès au catalogue en ligne sur : univ-nantes.fr/sport

Inscription en ligne à partir de début septembre.

TRANSPORTS

Comment venir à Nantes ?

La métropole de Nantes offre des modes de transport doux et diversifiés permettant aux visiteurs de circuler simplement et librement sur l'ensemble de l'agglomération.

- en train : [consultez le site de la SNCF](http://www.sncf.fr)



- en avion : [consultez le site de Nantes Atlantique Aéroport](http://www.nantesatlantique.aeroport.fr)



- en voiture : [consultez nos plans des campus](http://www.univ-nantes.fr/campus)



- en transport en commun : [consultez le site de Naolib](#)



La tarification solidaire pour le transport permet aux personnes en situation de précarité de se déplacer en bénéficiant d'importantes réductions dans les transports publics. Pour en faire la demande allez sur le site de Nantes Métropole : <https://metropole.nantes.fr/tan-tarifs-solidaires>

LOGEMENT

Pour les étudiants hors programme d'échange

Résidence ESPACIL à Carquefou sur le campus de la Fleuriaye, à proximité de l'IUT. Pour une chambre de 20m², il faut compter environ 400€ charges comprises.

Démarche à suivre : Un dossier de candidature est à déposer sur le site web d'ESPACIL : <https://www.espacil-habitat.fr/devenir-locataire/etudiants-jeunes-actifs/faire-une-demande/>

Les logements universitaires sur le campus de Joffre en centre-ville (à proximité de la cité universitaire de Chanzy ou Léonard de Vinci). Vous devez vous adresser directement au CROUS : <https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

Cité universitaire de Chanzy : crous.citechanyz@ac-nantes.fr

Le CROUS propose les types de logements suivants :

- Chambres en cités universitaires (environ 254,8 €/mois) : chambres de 9m² dotées d'une cabine douche/sanitaire individuel, d'un réfrigérateur, de mobilier intégré et d'une cuisine collective.
- Studios de 18m²

À savoir :

Le **garant** est obligatoire pour les étudiants hors échange. Un garant s'engage à payer le loyer à votre place si vous ne pouvez plus le régler. Si vous avez des difficultés pour trouver un garant résidant en France, il existe la **garantie Visale** : il s'agit d'une caution accordée par *Action Logement* aux jeunes de moins de 30 ans. Toutes les démarches sont dématérialisées sur le site www.visale.fr

Le **dépôt de garantie** est une **caution** que vous versez à l'entrée dans votre logement. Le montant est égal à un mois de loyer et vous sera remboursé à votre départ si aucune dégradation n'est constatée.

Loca-Pass : proposé par *Action Logement*, ce «Pass» est un prêt à 0% qui permet de financer le dépôt de garantie réclamé au locataire au moment de son entrée dans le logement. Il est ouvert aux étudiants de moins de 30 ans. La demande est à faire en ligne sur www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass

Studapart (<https://univ-nantes.studapart.com/fr/>), se porte également caution si vous utilisez la plateforme partenaire pour la recherche de logement.

Pour plus d'informations allez sur le site de Nantes Université : <https://www.univ-nantes.fr/international/venir-a-nantes/etudiants-internationaux-logement-et-aide-au-logement-1>

Pour les étudiants en programme d'échange

Si vous souhaitez bénéficier d'une chambre en résidence universitaire, vous devez impérativement indiquer votre souhait dans votre candidature en ligne avant :

- le 15 mai pour les étudiants venant au 1er semestre ou pour l'année universitaire
- le 15 Novembre pour les étudiants venant au second semestre

Compte tenu du nombre limité de places, toutes les demandes ne peuvent pas être satisfaites. La réservation de la chambre vous sera confirmée entre le 15 et le 30 juin pour le premier semestre ou pour l'année universitaire, et entre le 10 et le 15 décembre pour le second semestre.

> Si vous êtes logé en résidence universitaire, vous devrez :

- Verser un **dépôt de garantie** à votre arrivée (équivalent à un mois de loyer). Cette caution vous sera remboursée à votre départ si aucune dégradation n'est constatée.

Loca-Pass : proposé par Action Logement, ce «Pass» est un prêt à 0% qui permet de financer le dépôt de garantie réclamé au locataire au moment de son entrée dans le logement. Il est ouvert aux étudiants de moins de 30 ans. La demande est à faire en ligne sur www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass

Studapart (<https://univ-nantes.studapart.com/fr/>), se porte également caution si vous utilisez la plateforme partenaire pour la recherche de logement.

- Fournir une attestation d'assurance logement (incendie, dégâts des eaux, etc.)
- Trouver un garant (pour les étudiants hors échange uniquement). **voir partie « Pour les étudiants hors programme d'échange ».*

À savoir :

L'université a également signé une convention avec Studapart : <https://univ-nantes.studapart.com/fr/>

Pour vous connecter vous avez besoin d'un code à demander au guichet.unique@univ-nantes.fr

LOKAVIZ (<https://www.lokaviz.fr/>) est une plateforme du CROUS dédiée aux offres de logements chez un particulier.

OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE

Ouvrir un compte bancaire est fortement conseillé pour la gestion de votre budget (paiement de vos factures par prélèvement, remboursement des frais médicaux...) et obligatoire si vous souhaitez percevoir l'aide au logement de la CAF. Demandez à votre banque habituelle si elle est associée à un réseau français, cela peut faciliter vos opérations.

Pour ouvrir un compte bancaire en France, vous devrez fournir les documents suivants :

- votre certificat de scolarité ou votre carte étudiant de Nantes Université
- une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité)
- une copie de votre visa pour les étudiants non-européens
- un justificatif de domicile en France (attestation de domicile du CROUS pour les étudiants logés en résidence universitaire, facture, quittance de loyer...)

L'ouverture d'un compte est généralement gratuite. Certains services peuvent par contre être payants (carte bancaire, autorisation de découvert...). Certaines banques vous prélèveront un petit montant si vous utilisez un autre guichet automatique que les leurs.

Une banque qui a l'habitude de recevoir nos étudiants étrangers (aucune obligation de choisir celle-ci) :

Crédit Agricole Nantes - 50 Otagès, 4 place de l'Ecluse, 44000 Nantes

En cas de problème financier il existe la complémentaire solidaire :

- Complémentaire santé solidaire : <https://www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr/>

Le numéro de sécurité sociale permettra à l'étudiant de réaliser une demande d'APL sur le site de la CAF : <https://www.caf.fr/>

DÉMARCHES SANTÉ ET SÉCURITÉ SOCIALE

Vous êtes étudiant de nationalité Européenne

Si vous possédez une **Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)** valide pendant toute la durée de votre séjour vous n'avez pas besoin de vous affilier à l'Assurance Maladie. Pour faire votre demande de remboursement en cas de soins vous devez joindre les documents suivants :

- copie de votre carte européenne d'assurance maladie (recto et verso)
- la feuille de soins remise par le médecin
- un RIB
- un certificat de scolarité de l'année académique en cours

et envoyer le tout à l'adresse suivante : CPAM de Loire-Atlantique - 9, rue Gaëtan-Rondeau - 44958 Nantes CEDEX 9

 Si vous ne possédez pas de Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) ou si elle n'est plus valide vous devez vous affilier à l'Assurance Maladie (<https://etudiant-etranger.ameli.fr>).

Vous êtes étudiant de nationalité Hors Union Européenne

Vous devez vous affilier à l'Assurance Maladie (<https://etudiant-etranger.ameli.fr>).

Vous êtes étudiant québécois

Vous devez posséder le formulaire RAMQ vous permettant d'être couvert pendant la durée de votre séjour. Si vous ne l'avez pas vous devez vous affilier à l'Assurance Maladie (<https://etudiant-etranger.ameli.fr>).



Scannez ce QR code pour accéder au site de l'Assurance Maladie, qui est disponible en plusieurs langues (Anglais, Arabe, Espagnol et Mandarin)

ZOOM SUR LE REMBOURSEMENT DE VOS FRAIS DE SANTÉ

Attention, **la sécurité sociale rembourse 70% du prix de votre consultation si vous déclarez un médecin traitant**. Si vous ne déclarez pas de médecin traitant, vous ne serez remboursé qu'à 30%.

Pour compléter le remboursement de vos dépenses de santé, il est conseillé de souscrire à une **complémentaire santé (aussi appelée mutuelle)**, surtout en cas d'hospitalisation. Elle est payante mais pas obligatoire. Vous devez toujours consulter votre médecin traitant avant de prendre rendez-vous avec un spécialiste afin d'être remboursé.

Couverture «[Complémentaire Santé Solidaire - C2S](#)» :

Vous pouvez bénéficier sous certaines conditions (revenus modestes) de la Complémentaire Santé Solidaire. Il s'agit d'un service gratuit dont la demande est à faire sur votre compte personnel Ameli.

Pour contacter l'Assurance Maladie :

- Depuis le **forum** : <https://forum-assures.ameli.fr/>
- Par **e-mail** depuis votre compte Ameli, rubrique «ma messagerie»
- Par **téléphone** : 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 ou le 09 74 75 36 46 (un téléconseiller vous répondra en anglais)
- Dans les **agences de la CPAM** (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) de Loire-Atlantique - 9 rue Gaëtan Rondeau - 44958 NANTES Cedex 9 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.

LE SERVICE SANTÉ ET LE SERVICE SOCIAL DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES



LE SERVICE DE SANTÉ DES ÉTUDIANTS

Maison des Services Universitaires
110 boulevard Michelet

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h00

Et des antennes : Fleuriaye - la Roche/Yon - Saint-Nazaire

accueil.sumpps@univ-nantes.fr

02.40.37.10 50
ou 10 69

Les consultations sont **gratuites** mais sur rendez-vous : médecine générale, nutrition, gynécologie, psychiatrie, addictologie, soins infirmiers, vaccination...



Pour prendre rendez-vous : <https://univ-nantes.contactsante.fr>

- vous créez votre compte patient avec votre adresse e-mail étudiante
- vous activez votre compte via l'e-mail reçu
- vous indiquez un numéro de portable pour les SMS de rappel de votre rendez-vous

Le service social des étudiants

Si vous rencontrez des soucis d'hébergement, un cap financier difficile... et souhaitez un accompagnement social, vous pouvez prendre rendez-vous avec **une assistante sociale** pour un conseil, une aide ou orientation.

Bureau social du service de santé des étudiants : 02 40 37 10 99 ou social.sumpps@univ-nantes.fr / Bureau social du CROUS : 02 40 37 13 39 ou service-social@crous-nantes.fr



Plus d'informations sur univ-nantes.fr/sante - rubrique «social»

A savoir :

L'épicerie La SurpreNantes sur le campus Tertre lutte contre la précarité étudiante par le biais de distributions gratuites de paniers de produits alimentaires et d'hygiène. Sur inscription. (<https://www.instagram.com/lasurprenantesepicerie/p/C4WD2p2rRbf/>)

Plusieurs **AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)** sont présentes sur le campus et créent un lien direct entre les producteurs locaux et les consommateurs :

- Campus Tertre : <https://www.instagram.com/petits.pieds.nantais/>
- Campus Lombarderie : https://www.instagram.com/green_asso/
- Santé : <https://www.instagram.com/anneophele/>
- Staps : https://www.instagram.com/aestaps_nantes/?hl=fr

A SAVOIR AVANT DE TROUVER UN JOB

Les étudiants européens ont les mêmes droits que les ressortissants français. La durée légale de travail à temps plein est de 35 heures par semaine en France.

Les étudiants étrangers hors Union Européenne peuvent travailler à titre accessoire jusqu'à **964h par an ou environ 20h par semaine** (soit 60% de la durée annuelle de travail) s'ils sont en possession d'un «visa long séjour - valant titre de séjour» (VLS-TS). Au-delà de cette durée, leur contrat de travail doit s'inscrire dans le cadre de leur cursus d'études et l'employeur doit demander une autorisation provisoire de travail.

Exception pour les **étudiants algériens** qui doivent demander une **Autorisation Provisoire de Travail (APT)**. Pour plus d'infos : <https://www.campusfrance.org/fr/work-in-france-demande-autorisation-provisoire-travail-en-ligne>

OÙ TROUVER UN JOB ?

Voici des **liens utiles** pour votre **recherche d'emploi** :

- Pensez à regarder les **offres d'emplois proposées aux étudiants** sur le site de [Nantes Université](#). Quelques offres pour travailler sur les campus y sont publiées pendant l'année universitaire.
- La plateforme [Career Center](#) de Nantes Université propose des offres et des conseils pour la recherche d'emplois ou stages.
- Le site [Jobaviz](#) du CROUS
- Les sites suivants proposent des offres d'emplois étudiants :

www.etudiant.gouv.fr

www.prostudent.fr

www.jobijoba.com

www.studentjob.fr

NUMÉROS D'URGENCE

Samu (urgence médicale) : 15

Police : 17

Pompiers : 18

Personnes sourdes ou malentendantes (urgence par SMS) : 114

Numéro d'urgence européen : 112

SOS Médecins Nantes : 02 40 50 30 30 (24h/24 7J/7)

Pharmacie de garde : 32 37



GEA

INFO



CAMPUS NANTES

3 rue Maréchal Joffre
BP 34103
44 041 NANTES Cedex 1



GEII

GMP

MT2E

QLIO

SGM



CAMPUS CARQUEFOU

La Fleuriaye
2 Avenue Pr Jean Rouxel
BP 539
44 475 CARQUEFOU Cedex



GACO



CAMPUS CHÂTEAUBRIANT

6B Rue d'Ancenis
44110 CHÂTEAUBRIANT



iutnantes.univ-nantes.fr



IUT Nantes
Pôle Sciences et technologie

Nantes Université